

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 26 septembre 2016** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

243-09-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉE DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

244-09-16

EMBAUCHE - JOURNALIER AUX LOISIRS

Considérant le départ à la retraite d'un journalier au Service des loisirs;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié dans le journal l'Écho de la Baie, édition du 17 août 2016 ainsi que sur le site Internet d'Emploi Québec et de la Ville;

Considérant qu'un processus de sélection a été mis en place et que des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Monsieur Benoît Leblanc-Gonthier à titre de journalier aux loisirs, et ce, en date du 11 octobre 2016.

ADOPTÉE

245-09-16

DÉMOLITION DE LA MARQUISE DE L'ARÉNA - TRAVAUX À EFFECTUER (AMIANTE)

Considérant l'ouverture de l'aréna prévue le 12 octobre 2016;

Considérant que la Ville a jugé opportun de procéder à des travaux de démolition de la marquise de l'aréna;

Considérant que suite au début desdits travaux par les employés de la Ville le 19 septembre 2016, il y a eu découverte d'une possibilité d'amiante dans les matériaux;

Considérant qu'une analyse a été effectuée auprès de la firme EMSL Canada inc., confirmant ainsi la présence d'amiante;

Considérant que la suite de ces travaux doit être effectuée par des travailleurs dûment accrédités et que les employés de la Ville ne possèdent pas la certification nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉE DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De mandater la firme Construction LFG inc. à procéder à des travaux d'enlèvement de la totalité du revêtement de la marquise de l'aréna, et ce, pour un montant total approximatif de quinze mille dollars (15 000 \$). Ces travaux seront facturés sur une base horaire. Il est également entendu qu'un montant de huit mille six cent quatre-vingt-cinq dollars (8 685 \$) provenant du poste budgétaire 55 13105 000 ainsi qu'un montant de quatre mille cinq dollars et dix-neuf cents (4 005,19 \$) provenant du poste 55 13109 000, totalisant ainsi douze mille six cent quatre-vingt-dix dollars et dix-neuf cents (12 690,19 \$), seront affectés à la dépense. La balance des coûts engendrés par ces travaux sera prise à même le budget régulier.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 08.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière